



Se préparer
au vote

ACTIVITÉ

 30 minutes
environ

Jeux de mots électoraux

Au cours de cette activité, les électrices et électeurs en herbe se familiariseront avec la démocratie représentative et avec le vocabulaire associé aux élections provinciales.

OBJECTIF

*Se familiariser avec le vocabulaire
du système politique québécois*

MATÉRIEL REQUIS

- ✓ Copies de la fiche d'activité
des électeurs en herbe

MATIÈRES

Culture et citoyenneté québécoise
Histoire et éducation à la citoyenneté (secondaire)
Monde contemporain



DÉMARCHE SUGGÉRÉE

Élément déclencheur

Avec les jeunes, visionnez la capsule La minute démocratique intitulée « La démocratie représentative » sur la page <https://www.electionsquebec.qc.ca/education-a-la-democratie/la-minute-democratique/>.

Posez-leur les questions suivantes :

- Avez-vous appris des choses sur notre démocratie en écoutant cette capsule ?
- Quels mots importants retenez-vous ?
- En vous fiant aux éléments d'information diffusés dans la capsule, pourquoi est-il important de voter ?

1. Expliquez aux jeunes des notions sur la démocratie québécoise en consultant la section « Un brin de théorie », ci-dessous.
2. Distribuez une copie de la fiche d'activité aux jeunes et demandez-leur de remplir la grille de mots entrecroisés, seul ou en équipe.

UN BRIN DE THÉORIE

La démocratie est un régime politique dans lequel le peuple détient la souveraineté, c'est-à-dire que le pouvoir appartient à l'ensemble de la population. La démocratie peut prendre différentes formes :

- Démocratie directe ou participative : quand le peuple participe directement à la prise de décision, au vote des lois et au choix de ses chefs ;
- Démocratie représentative : quand le peuple exerce sa souveraineté par l'intermédiaire de représentants élus. C'est le cas de notre démocratie.

Au Québec, la démocratie est représentative. Le pouvoir est donc détenu par plusieurs représentants du peuple. Ce sont les citoyens qui choisissent leurs représentantes et représentants à l'occasion d'élections générales ou partielles. Ainsi, le pouvoir ne sera pas détenu par une seule personne, comme dans une dictature, par exemple.

C'est en exerçant notre droit de vote que nous pouvons avoir une influence sur l'élection de celle ou celui qui aura le mandat de nous représenter et de prendre des décisions en notre nom.



Jeux de mots électoraux

Le Québec est divisé en 125 circonscriptions, qui composent la carte électorale. Une circonscription est un territoire géographique regroupant en moyenne 51 000 électrices et électeurs. Le nombre de circonscriptions correspond au nombre de sièges à l'Assemblée nationale. Les élections générales provinciales permettent donc d'élire les 125 députés qui y siégeront. Ceux-ci peuvent appartenir à un parti politique ou non. L'Assemblée nationale est le lieu où ils exercent leur rôle; ils peuvent notamment adopter des lois et débattre de questions d'intérêt public.

Lorsque les élections sont déclenchées

En 2013, le gouvernement du Québec a adopté une loi fixant la tenue des élections générales provinciales au premier lundi du mois d'octobre, tous les quatre ans. Toutefois, le premier ministre peut déclencher des élections en demandant au lieutenant-gouverneur de mettre fin au mandat des députés siégeant à l'Assemblée nationale avant la fin du délai de quatre ans.

C'est le directeur général des élections, une personne neutre et impartiale, qui est désigné par l'Assemblée nationale pour organiser et tenir les élections provinciales.

Au cours de la période électorale, des candidates et candidats issus de différents partis politiques ainsi que des candidats indépendants font campagne pour se faire connaître et pour présenter leur programme afin de se faire élire dans votre circonscription.

Les électrices et électeurs sont appelés à voter pour l'une de ces candidates ou candidats, soit par anticipation, soit le jour des élections. Le parti politique qui fait élire le plus grand nombre de députés forme le gouvernement; sa ou son chef devient alors première ministre ou premier ministre. Un gouvernement est majoritaire lorsqu'il remporte plus de la moitié des 125 sièges à l'Assemblée nationale. S'il remporte moins de la moitié de ces sièges, il s'agit d'un gouvernement minoritaire, puisque les groupes qui forment l'opposition détiennent plus de sièges que lui. Dans l'histoire de notre province, les gouvernements ont presque tous été majoritaires.

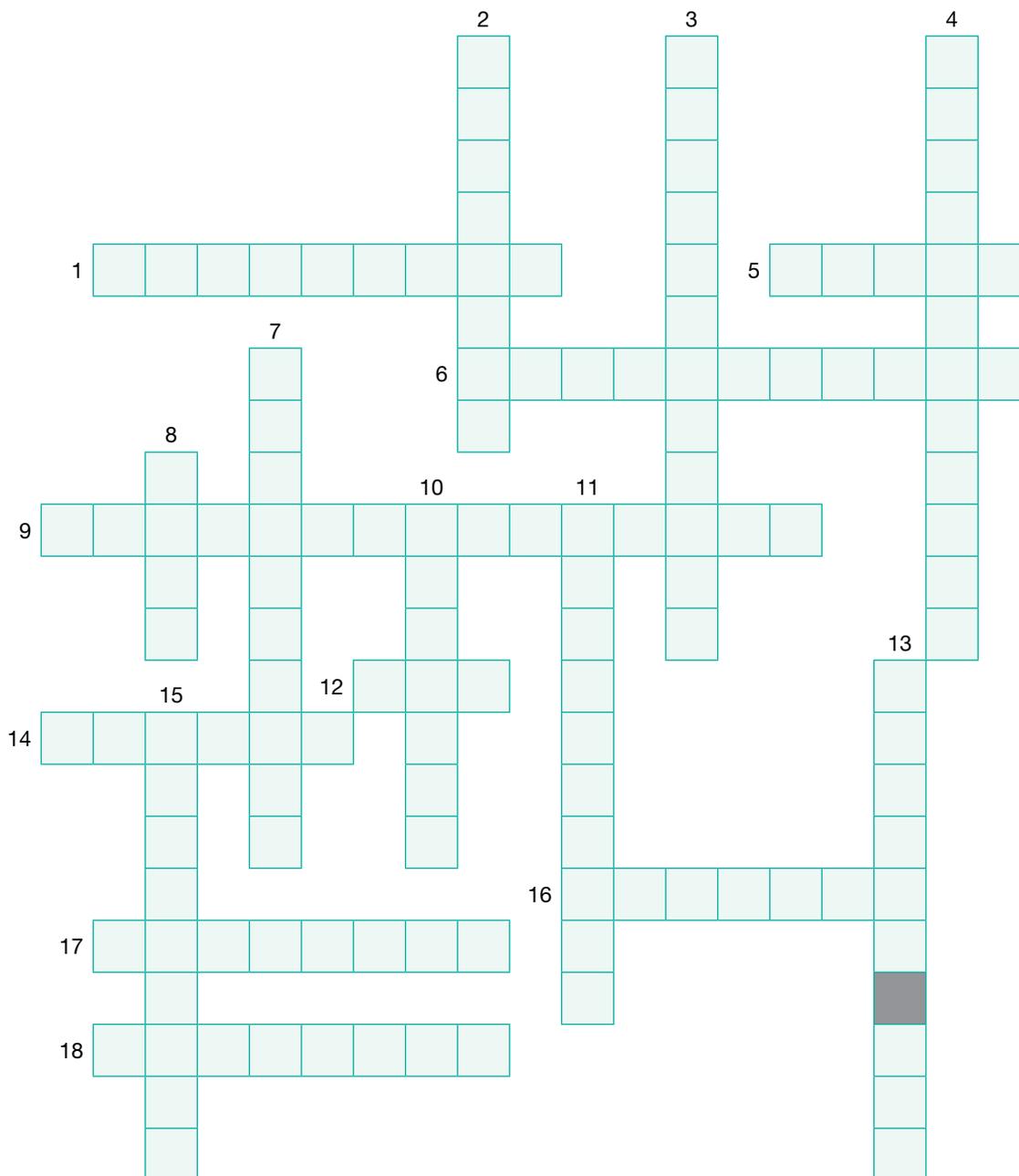


Jeux de mots électoraux

FICHE D'ACTIVITÉ

Jeux de mots électoraux

Tu en connais maintenant un peu plus sur la démocratie au Québec.
Est-ce que tu as tous les mots en tête? Cette grille de mots entrecroisés
te permettra de le savoir!



**Jeux de mots électoraux**

1. Lieu où siègent les députées et députés : _____ nationale.
2. Papier comportant le vote d'une électrice ou d'un électeur.
3. Le vote par _____ permet à un électeur de voter avant le jour du scrutin.
4. Je suis formé par le parti politique qui fait élire le plus grand nombre de députés.
5. Action d'exprimer ses choix.
6. Se dit d'une candidate ou d'un candidat qui n'est membre d'aucun parti politique.
7. Régime politique dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble de la population.
8. Récipient utilisé lors des élections pour recevoir les bulletins de vote.
9. Territoire de la carte électorale regroupant en moyenne 51 000 électrices et électeurs.
10. J'ai le droit de participer à la vie démocratique, de voter pour mes représentants et de me présenter comme candidate ou candidat aux élections.
11. Le directeur général des élections du Québec est responsable d'organiser les élections au palier _____.
12. Texte législatif présenté à l'Assemblée nationale et étudié par les députés : projet de _____.
13. Fréquence à laquelle sont tenues les élections générales provinciales depuis 2013.
14. À l'Assemblée nationale, je représente les électrices et électeurs de ma circonscription.
15. Une élection peut être générale ou _____.
16. Dans un bureau de vote, je permets aux électrices et aux électeurs de faire leur choix à l'abri des regards indiscrets.
17. Membre du Conseil exécutif choisi par la première ministre ou le premier ministre.
18. Événement au cours duquel toutes les personnes disposant du droit de vote sont appelées à s'exprimer pour choisir la personne qui les représentera à l'Assemblée nationale.

**Élargir
tes
horizons**

Tu veux améliorer tes connaissances sur les mots des élections ? Consulte la section *Vocabulaire des élections* du site Web d'Élections Québec : www.electionsquebec.qc.ca/comprendre/comprendre-la-democratie-et-les-elections/vocabulaire-des-elections/

Ce vocabulaire a été réalisé en collaboration avec l'Office québécois de la langue française. Il définit 130 concepts liés aux élections !

**Jeux de mots électoraux**

1. Lieu où siègent les députées et députés : _____ **ASSEMBLÉE** _____ nationale.
2. Papier comportant le vote d'une électrice ou d'un électeur. **BULLETIN**
3. Le vote par _____ **ANTICIPATION** _____ permet à un électeur de voter avant le jour du scrutin.
4. Je suis formé par le parti politique qui fait élire le plus grand nombre de députés. **GOUVERNEMENT**
5. Action d'exprimer ses choix. **VOTER**
6. Se dit d'une candidate ou d'un candidat qui n'est membre d'aucun parti politique. **INDÉPENDANT**
7. Régime politique dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble de la population. **DÉMOCRATIE**
8. Récipient utilisé lors des élections pour recevoir les bulletins de vote. **URNE**
9. Territoire de la carte électorale regroupant en moyenne 51 000 électrices et électeurs. **CIRCONSCRIPTION**
10. J'ai le droit de participer à la vie démocratique, de voter pour mes représentants et de me présenter comme candidate ou candidat aux élections. **CITOYEN**
11. Le directeur général des élections du Québec est responsable d'organiser les élections au palier _____ **PROVINCIAL** _____.
12. Texte législatif présenté à l'Assemblée nationale et étudié par les députés : projet de _____ **LOI** _____.
13. Fréquence à laquelle sont tenues les élections générales provinciales depuis 2013. **QUATRE ANS**
14. À l'Assemblée nationale, je représente les électrices et électeurs de ma circonscription. **DÉPUTÉ**
15. Une élection peut être générale ou _____ **PARTIELLE** _____.
16. Dans un bureau de vote, je permets aux électrices et aux électeurs de faire leur choix à l'abri des regards indiscrets. **ISOLOIR**
17. Membre du Conseil exécutif choisi par la première ministre ou le premier ministre. **MINISTRE**
18. Événement au cours duquel toutes les personnes disposant du droit de vote sont appelées à s'exprimer pour choisir la personne qui les représentera à l'Assemblée nationale. **ÉLECTION**